



## LIBERTÉS SYNDICALES

Montreuil, le 09 septembre 2015

MOBILISATION DU 23 SEPTEMBRE 2015

# LE 23 SEPTEMBRE ENSEMBLE POUR LES LIBERTÉS SYNDICALES!

**Chaque salarié a le droit de se syndiquer, c'est un droit garanti par la Constitution Française. Il peut également voter aux élections professionnelles et participer aux actions collectives : négociations, manifestations, grèves... C'est cela la liberté syndicale !**

La liberté syndicale est un droit des salariés universellement reconnu et protégé. Une valeur fondamentale consacrée par le préambule de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail, depuis 1919.

De l'accompagnement d'un salarié menacé de sanction, à la grève pour des revendications professionnelles ou interprofessionnelles, tout relève de la même intervention syndicale, du même besoin des salariés, des privé-e-s d'emplois, des retraité-e-s individuellement ou collectivement d'être entendus, de gagner de nouveaux droits, d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

La Confédération Générale du Travail (CGT) est une organisation syndicale indépendante du patronat, du gouvernement. Elle est un bien commun.

**Organisés, nous sommes plus forts !**

Dans de nombreux pays européens, les libertés publiques et les acquis sociaux sont attaqués en même temps que les politiques d'austérité sont imposées aux peuples.

Bien que nous rayonnons dans différentes entreprises, dans des métiers différents, nombre de sujets nous sont communs : la politique salariale, l'emploi, la formation professionnelle, le temps de travail, les congés payés, les comités d'entreprises, les libertés individuelles et collectives comme le droit de grève, la défense de la retraite par répartition, de la sécurité sociale, des services publics ...

L'histoire sociale est jalonnée de ces conquêtes sociales qui n'auraient jamais vu le jour sans actions syndicales organisées par un puissant mouvement social.

Le patronat, le gouvernement français mais aussi les institutions européennes veulent imposer des réformes réactionnaires, supprimer des garanties et des acquis sociaux. Ils essaient par différents moyens d'uniformiser le syndicalisme, de l'institutionnaliser afin qu'il ne soit plus qu'un outil d'accompagnement des décisions patronales et gouvernementales.

**Femmes/hommes de conviction, pas martyres !**

Alors qu'une longue séquence de négociations a été engagée suite à la promulgation de la loi du 4 août 2014 et à sa mise en œuvre, gouvernement et direction SNCF semblent avoir décidé de se liguer contre la CGT.

Des syndicalistes sont même traînés devant la justice, pour des faits qui s'inscrivent pourtant dans le cadre de leurs missions syndicales. Au-delà des procédures engagées par les employeurs, c'est une chaîne de complicité qui s'instaure avec certains hauts fonctionnaires ou élus politiques. C'est bien le syndicalisme interprofessionnel qui est visé, c'est-à-dire le droit et les moyens de s'organiser pour agir.



Observons comme nos dirigeants politiques sont indulgents avec certaines professions libérales qui peuvent incendier des établissements publics, détruire des biens et bloquer des circulations en toute impunité.

« Casser du militant syndical », briser des mobilisations, créer des peurs font partie des moyens patronaux pour freiner le développement du syndicalisme. Ce sont des recettes aussi vieilles que le syndicalisme lui-même !

Dès lors qu'ils contestent des orientations patronales ou gouvernementales nuisibles aux salariés, les militants syndicaux font l'objet de discriminations. Du national aux établissements, il ne se passe pas une journée sans que nous soyons alertés des dérives managériales : blocage des carrières, avertissements, sanctions, pressions, harcèlements, instances représentatives du personnel bafouées, intimidations, menaces jusqu'à la radiation des cadres...

Les sanctions deviennent banales, les dossiers sont montés à charge contre des militants syndicaux CGT, il n'y a ni justice, ni impartialité dans le traitement des situations.

Pour la CGT, cette situation n'est pas de nature à nous poser en martyres. Au contraire, elle nous donne l'ambition de lever haut la tête et de nous renforcer pour donner encore plus de puissance à notre combat en faveur des salariés.

### **Les libertés syndicales pour plus de progrès social !**

La liberté de l'action syndicale dans ses différentes expressions est aujourd'hui comme hier importante pour toutes et tous afin de conquérir de nouveaux droits. Elle doit pouvoir s'ancrer dans des pratiques syndicales libres de toutes contraintes par un syndicalisme de lutte, de transformation sociale véhiculant des valeurs de justice, de démocratie, d'égalité, de solidarité et de progrès social.

Vouloir inverser la hiérarchie des normes sociales, plaçant les accords d'entreprises et de branches au-dessus de la loi, serait encore une réponse gouvernementale aux exigences patronales allant encore plus loin que l'ANI scélérat de janvier 2013, validé par la loi du 16 juin 2013.

Les salariés avec la CGT, doivent exiger de nouveaux droits pour agir et permettre des avancées sociales. Afin d'empêcher ces dérives, dangereuses pour le syndicalisme de conquête que nous incarnons et plus largement pour le respect de la démocratie, la CGT porte l'exigence du vote au Parlement d'une loi d'amnistie sociale, portant des droits nouveaux protégeant les militants syndicaux et progressistes qui agissent dans le cadre de leur mandat.

**Le 23 septembre 2015, rassemblons-nous dans le cadre d'une large mobilisation public/privé contre les discriminations et en faveur de nouveaux droits pour tous les salariés et leurs représentants !**

## FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

